

# ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

# Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 8 mai 1996 —  $N^{\circ}$  18

Président de l'Assemblée nationale : M. Jean-Pierre Charbonneau

**QUÉBEC** 

La séance est ouverte à 10 h 03.

#### AFFAIRES DU JOUR

# Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Conformément à l'ordre adopté à la séance du 7 mai 1996, l'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi sur le ministère de la Métropole, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 1 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 1 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 132, Loi modifiant la Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 132 est adopté.

N° 18

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 132 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, propose que le principe du projet de loi n° 129, Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement relativement aux navires de croisières internationales, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 129 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 129 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, à 12 h 44, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

\_\_\_\_\_

La séance reprend à 15 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Brassard, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 12Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

# Dépôts de documents

M. Brassard, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel de la Société de l'assurance automobile du Québec et celui portant sur le contrôle du transport routier, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995.

(Dépôt n° 103-960508)

M. le Président dépose le rapport de mission suivant:

Le rapport, présenté par M. Robert Kieffer, député de Groulx, à la suite des réunions du comité de direction et des groupes de travail du Council of State Governments, qui ont été tenues à Portland, Oregon, du 18 au 21 avril 1996.

(Dépôt n° 104-960508)

### Dépôts de pétitions

M. Filion (Montmorency) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 143 pétitionnaires de la municipalité de Sainte-Famille, Île d'Orléans, comté de Montmorency, concernant la surtaxe de 30 \$ sur les droits d'immatriculation qui s'applique aux résidents de cette municipalité.

(Dépôt n° 105-960508)

# Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### Avis touchant les travaux des commissions

- M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:
- —la Commission des institutions, afin de poursuivre sa consultation générale sur le document du Directeur général des élections intitulé «Document de réflexion, amendements à la *Loi* électorale».

\_\_\_\_\_

- M. le Président donne l'avis suivant:
- —la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.

### AFFAIRES DU JOUR

## Affaires inscrites par les députés de l'opposition

- M. Parent (Sauvé) propose:
- QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement du Parti Québécois qui véhicule une perception fausse et irrespectueuse du rôle de nos aînés dans la société pour justifier, malgré son engagement, l'augmentation de leur fardeau financier par différentes mesures.
- M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont

accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et dix minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Avant que le débat ne s'engage, M. Bélanger, leader du gouvernement, soulève l'irrecevabilité de cette motion pour le motif qu'elle est de la nature d'une motion de censure.

Après avoir entendu des remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. le Président rend la décision suivante:

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le débat sur la motion du député de Sauvé est permis pour les mêmes motifs que ceux évoqués dans une décision rendue le 1<sup>er</sup> mai 1996 relativement à une motion similaire. Conséquemment, c'est toute l'économie des affaires inscrites par les députés de l'opposition qui est à revoir dans le cadre des travaux prévus sur la réforme parlementaire.

Suit le débat sur la motion de M. Parent.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens, dépose:

Un exemplaire du mémoire présenté en février 1996 par le Conseil des aînés concernant le projet de loi n° 191, Loi sur la protection des droits des aînés, ainsi qu'un communiqué de presse émis le 19 février 1996 par ce regroupement sur le même sujet.

(Dépôt n° 106-960508)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 18 heures, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 mai 1996, à 14 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 8 mai 1996, à 11 h 09, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Pinard, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Beaumier (Champlain), le représentant du premier ministre, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 124Loi modifiant diverses dispositions législatives en application de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU